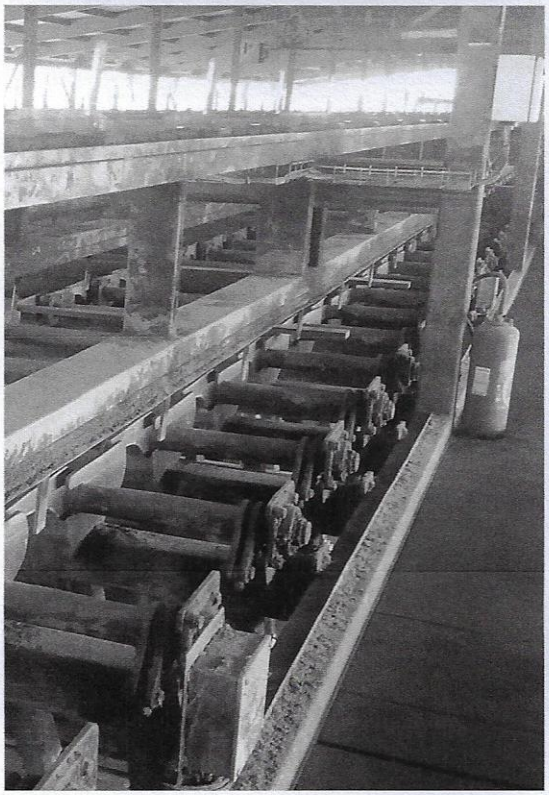

BOIS ET SCIAGE GUYANAIS

LE BOIS, UNE PASSION DURABLE

-

Scierie de CACAO

DEMANDE D'AUTORISATION ICPE

Résumé non technique
Etude d'impact
Etude de dangers

Novembre 2019

IC3E

Ingénierie - Conseils - Etudes Environnement

BOIS ET SCIAGE GUYANAIS

LE BOIS, UNE PASSION DURABLE

Sommaire

Sommaire 3

1. Présentation du projet 6

A. Résumé non technique de l'Etude d'impact 7

2. Analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet 8

2.1. Urbanisation, occupation de l'espace et du milieu 8

- La population 8
- **Le voisinage sensible** 8

2.2. Contexte géologique et hydrogéologique 9

- **Géologie** 9
- Hydrogéologie 9

2.3. Eaux superficielles 10

2.4. Environnement atmosphérique 11

2.5. Risques naturels 12

- Risque sismique 12
- Glissement de terrain 12
- Risque inondation 13
- Risques technologiques 13

2.6. Risques industriels 13

2.7. Environnement sonore 14

2.8. Richesses naturelles 14

3. Analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents à court, moyen et long terme du projet 16

3.1. Intégration paysagère 16

3.2. Effets sur le trafic 16

3.3. Effets sur le patrimoine culturelle et archéologique 17

3.4. Effets sur les biens matériels 17

3.5. Effets sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines 17

3.6. Effets sur les eaux superficielles 17

3.7. Effets sur l'air 18

3.8. Incidence du projet sur le climat et vulnérabilité du projet au changement climatique 18

3.9. Incidence notable induite par l'utilisation des ressources naturelles 19

3.10. Effets sur la commodité du voisinage 19

3.11. Evaluation de l'impact sonore 19

3.12. Effets sur les richesses naturelles 19

3.13. Effets sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique 19

3.14. Effets temporaires liés à la phase de travaux 20

3.15. Evaluation des incidences Natura 2000 20

3.16. Justification des choix 20

3.17. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols 21

- Plan Local d'Urbanisme (PLU) 21
- Schéma d'Aménagement Régional (SAR) 21

3.18. Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs 22

3.19. Conditions de remise en état du site après exploitation 22

B. Résumé non technique de l'Etude de dangers 24

1. Analyse des risques 25

2. Etude détaillée des risques 29

2.1. Récapitulatif des scénarii étudiés 29

2.2. Incendie du stockage d'avivés dans la zone nord 29

2.3. Incendie du stockage de gasoil 31

2.4. Explosion de la chaudière 32

2.5. Explosion de l'autoclave 34

2.6. Examen des effets dominos 36

3. Organisation de la sécurité – Mesures et moyens de prévention et protection 37

3.1. Mesures préventives générales 37

3.1.1. L'interdiction de fumer 37

3.1.2. La procédure de permis de feu 37

3.1.3. Le plan de prévention 37

3.1.4. Le risque électrique 37

3.2. Mesures et dispositifs de protection contre l'incendie 38

3.2.1. Desserte et accessibilité à l'établissement 38
3.2.2. Dispositions particulières 38
3.2.3. Moyens de détection et d'intervention contre l'incendie 38
3.2.4. Moyens de rétention des eaux d'extinction incendie 40

1. Présentation du projet

La scierie est implantée sur un terrain dont elle détient un bail emphytéotique, sur la commune de Roura, en Guyane française. Elle est localisée au Nord de la route de Cacao, au lieu-dit Boulanger, entre le carrefour « Léonce » et le village de Cacao.

On y accède depuis Roura, Montsinéry ou bien Cayenne via la Route Nationale 2, puis la route de Cacao (D50).

Le site se trouve à environ 2 km de la RN2.

Les coordonnées du site sont :

Latitude	: 04°33'49,29'' N
Longitude	: 52°24'52,09'' O

Le terrain d'implantation du projet d'évolution du site étant déjà anthropisé, aucuns travaux de démolition n'est à prévoir.

Dans ce contexte, seuls quelques travaux d'aménagement préalables à l'implantation du type terrassement seront réalisés (mise en place des équipements, réalisation de la rétention, etc.).

Les évolutions de la scierie, objet du présent dossier, permettront d'augmenter la production de sciage de l'ordre de 2 500 m^3/an.

A. Résumé non technique de l'Etude d'impact

2. Analyse de l'état initial de la zone et des milieux susceptibles d'être affectés par le projet

2.1. Urbanisation, occupation de l'espace et du milieu

➢ La population

Construit sur les rives de la Comté, le village de Cacao, commune de Roura, regroupe une population majoritairement Hmong depuis 1978. La population est en croissance depuis cette date.
Les habitants de Roura (3 537) sont regroupés sur la superficie de 3 902,5 km², soit une densité de population de 0,9 habs/km² en 2014.
Les logements les plus proches sont ceux des employés de la mine Boulanger, à 200 m en contrebas. Les autres habitations les plus proches se trouvent à 1,7 km sur la route de Cacao.

➢ Le voisinage sensible

Les populations dites sensibles (enfants, sportifs, personnes âgées ou handicapées, malades) situées dans les 3 km autour du site sont inexistantes. Les seules présentes se situent sur le village de Cacao dans un rayon minimum de 7 km.

Le recensement est le suivant :

- **Équipements scolaires**

Un groupe scolaire privé regroupant l'enseignement élémentaire et le collège, ainsi qu'une école publique élémentaire permettent d'assurer la scolarisation de tous les enfants de Cacao.

- **Équipements sportifs et ludiques**

Le Bourg de Cacao présente de nombreuses carences en matière d'équipements sportifs, seul un terrain de sport assez vétuste et non entretenu est mis à la disposition des jeunes.

Aucun stade n'a été recensé, la place des fêtes fait office de terrain de foot mais sert également à l'activité de pétanque.

Une salle polyvalente a été réalisée en 2010

- **Équipements culturels et religieux**

Le marché et le musée du papillon sont les deux structures les plus attractives du bourg de Cacao. De nombreux touristes viennent visiter la commune, aux périodes de fêtes traditionnelles (le nouvel an Hmong ou encore la fête du ramboutan).

Deux églises et un presbytère sont présents sur Cacao.

- **Équipements commerciaux**

Quelques commerces de détails et restaurants constituent l'offre.

- **Équipements sanitaires et sociaux**

Seul un dispensaire permet aux habitants de Cacao de recevoir des soins médicaux.

2.2. Contexte géologique et hydrogéologique

➢ Géologie

Le site d'implantation de la scierie s'inscrit dans la série de Paramaca.

Correspondant au Précambrien Inférieur, la série de Paramaca est largement représentée. Du point de vue morphologique, les schistes Paramaca donnent lieu à un relief très accidenté et ils se distinguent des schistes de l'Orapu et du Bonidoro par des altitudes nettement supérieures.

Des forages d'eau ont été réalisés par le BRGM à proximité de la scierie exploitée par BSG. Leurs coupes lithologiques permettent d'identifier un épais manteau (plus de 20 mètres) alliant argiles et cuirasses dures.

Il n'y a pas eu d'état initial des sols ni de diagnostic de pollution des sols.
La base de données BASOL n'identifie aucun site sur la commune de Roura où une pollution des sols auraient donné lieu à déclaration.

➢ Hydrogéologie

La scierie de Cacao est implantée sur la masse d'eau souterraine profonde de socle « Île de Cayenne-Comté » de la Guyane (code FR9308).

Ce type de formation présente la particularité d'avoir subi au cours du temps des processus d'altération météorique qui sont liés à l'infiltration d'eau de pluie et qui ont pour effet de développer une couverture meuble par désagrégation géochimique de la roche mère. Sous cette couverture meuble, l'altération météorique développe une fissuration qui permet le drainage des formations meubles. Ces processus conduisent à l'établissement d'un profil vertical d'altération qui peut se décomposer en différents horizons.

Dans ce type de configuration, la présence d'un horizon fissuré bien développé et/ou de fractures profondes peuvent constituer des cibles pour l'implantation de forages d'eau.
Ceux-ci présentent l'avantage d'une protection naturelle plus efficace que celle des aquifères des terrains sédimentaires de la frange côtière.

Remarque : *aucune présence d'eau n'a été relevé dans les forages F2 et F3.*

Les forages réalisés sur le site nous indiquent qu'il n'existe pas de nappe continue au droit de celui-ci, par conséquent, il n'est pas possible d'appréhender le sens d'écoulement des eaux souterraines à l'échelle du site.

La carte des prélèvements en eau potable, fournie dans le SDAGE 2016-2021 de Guyane, montre que la scierie n'est visée par aucun périmètre de protection.

Compte tenu de son éloignement du bourg, il n'existe pas de réseau public d'adduction d'eau potable sur le site et dans ses environs.

Rappelons par ailleurs que le forage F1 permettra une alimentation en eau pour la base vie pour les usages industriels.

2.3. Eaux superficielles

Le réseau hydrographique de la Guyane est très dense. Il présente une structure de type dendritique permettant un drainage de type exoréique. Les zones d'alimentation sont généralement composées de bassins marécageux s'étalant sur de vastes surfaces, au pied des reliefs, dans les zones de savane (Pri-pri) ou de forêts inondées. Les écoulements sont peu marqués et diffus.

Le réseau hydrométrique de la DEAL n'est plus composé que de 4 stations, situées sur l'Approuague, la Comté et le Maroni.

La station du Saut-Bief est la plus proche du site étudié. Elle est positionnée sur la Comté, en amont du bourg de Cacao, entre Saut-Bief et la confluence avec la crique Bagot. Le bassin versant drainé jusqu'à la station du Saut-Bief s'étend sur une superficie de 1 760 km². En 2001, le débit journalier annuel était de 105 m³/s et le débit journalier maximal (lors d'une crue en février 2011) a atteint 370 m³/s. Aucune crue majeure n'a été identifiée en 2011.

Le site de la scierie de Cacao se trouve sur un flanc de montagne et surplombe localement le bassin versant de la crique Boulanger. La scierie est localisée en bordure de cette crique. La crique Boulanger est un affluent de l'Orapu. Il n'existe actuellement aucune donnée précise sur l'hydrologie de cette crique.

2.4. Environnement atmosphérique

Le climat guyanais de type équatorial, est caractérisé par des précipitations importantes, une humidité élevée, de faibles amplitudes thermiques et une alternance de deux saisons sèches et de deux saisons des pluies.
Il est déterminé en grande partie par la position de la Zone Intertropicale de Convergence (ZIC), née de la convergence des vents d'alizés générés par les anticyclones des Açores et de Sainte-Hélène.

La ZIC oscille au cours de l'année selon un axe orienté Nord-Sud, lié au basculement saisonnier du globe terrestre. Elle traverse ainsi la Guyane deux fois par an, durant des périodes plus ou moins longues, générant un cycle de quatre saisons (deux saisons des pluies, deux saisons sèches), caractéristiques du climat équatorial.

La petite saison des pluies s'étale de la mi-novembre à la mi-février. Elle correspond au déplacement de la ZIC vers le Sud. Il s'agit d'une période relativement pluvieuse caractérisée par des précipitations abondantes et soutenues. Ce passage de la ZIC dure jusqu'au début du mois de février marqué par une chute des précipitations.

Durant le petit été de mars, la ZIC atteint sa position la plus méridionale (entre 01° Sud et 02° Nord) où elle stationnera quelques semaines avant de reprendre son retour vers le Nord. Cette période correspond à une baisse des précipitations. La Guyane est alors soumise aux alizés de Nord-Est et reçoit un air maritime en provenance de l'Océan Atlantique. Les journées sont souvent ensoleillées malgré quelques pluies nocturnes.

Dès le mois d'avril, la ZIC effectue sa lente remontée vers le Nord en abordant la Guyane par le Sud. Cette remontée s'effectuera durant le mois de mai voire jusqu'à mi-juin, en arrosant largement la Guyane. C'est en août que la ZIC atteint sa position la plus septentrionale (10° Nord). Les perturbations ne concernent alors plus la Guyane, seuls des développements nuageux locaux à caractère orageux provoquent des pluies modérées parfois fortes.

La grande saison sèche est établie de mi-août à mi-novembre lorsque la ZIC est rejetée au Nord. La Guyane reçoit alors un air sec en provenance du Sud-Est et le temps ensoleillé s'installe sur tout le département.

Les données météorologiques proviennent de la station de Météo France de Félix Eboué, distante d'environ 30 kilomètres au Nord et de la station de Cacao, située à environ 7 km à l'ouest.

Au niveau des vents, soumise au régime permanent des alizés, la Guyane est régulièrement ventilée par des flux de Nord-Est en saison des pluies et Sud-Est en saison sèche. Ces vents sont faibles à modérés, on enregistre parfois quelques rafales, le vent maximal enregistré en juin 2018 a été d'environ 97 km/h (exceptionnel).

Les deux directions dominantes sont les directions du Nord-Est et de l'Est comme indiqué sur la Rose des Vents page suivante. La direction Nord-Est est dominante de novembre à avril. Elle est particulièrement bien représentée de mars à avril pendant la grande saison des pluies. La direction Est, parait dominante de mai à octobre, pendant la grande saison sèche.

Ces deux directions dominantes correspondent à des vents dont les intensités sont comprises entre 2 et 8 m/s. Les vents inférieurs à 2 m/s représentent environ la moitié des observations notamment, pendant la grande saison sèche, de mai à octobre. Les vents dont l'intensité est supérieure à 8 m/s sont toujours inférieurs à 1% des observations. C'est pendant la grande saison des pluies (mars à avril) qu'ils sont les mieux représentés (environ 0,6%).

La pluviométrie annuelle moyenne de la station de Cacao entre 1981 et 2010 est de 3657,80 mm. Le secteur d'études fait partie des zones de Guyane de pluviométrie moyenne à importante.

La pluie de référence a été estimée en prenant en compte les informations recueillies à la station météorologique de Cacao. Cette station de type 4 recueille des données sur les cumuls de précipitations quotidiens de manière ininterrompue depuis 1978, ce qui nous permet donc d'avoir une période de retour de 39 ans.

D'après les données Météo France issues du site pluiesextremes.meteo.fr, les précipitations maximales journalières recueillies à Cacao depuis 1978 sont de 167 mm, le 19 février 2008.

Ces quantités sont relativement faibles par rapport à celles relevées sur d'autres stations météo de Guyane.

La température annuelle moyenne, prise au niveau de la station de Cacao, entre 1981 et 2010 est de 27,1°C, contre 26,4°C pour les années 1971 à 2000 ***(Source Météo France)***. On observe donc une élévation de 0,7°C sur cette moyenne.

Il existe des données sur la qualité de l'air en Guyane et l'indice montre qu'en moyenne la qualité de l'air de la Guyane est bonne. Par ailleurs, il est à noter, que les données acquises sur ces stations (fixe et mobile) sont représentatives de la qualité de l'air sur le littoral guyanais et non dans les terres.

2.5. Risques naturels

➢ Risque sismique

Le département de la Guyane où sera localisé le site d'étude est localisé en **zone 1**, correspond à une sismicité **Très faible**.

➢ Glissement de terrain

BSG est situé dans une zone légèrement montagneuse, sur une plateforme terrassée sur laquelle on a une légère pente permettant une évacuation facile des eaux pluviales. Par ailleurs, aucun mouvement de terrain n'a encore été observé à proximité.

➢ Risque inondation

La commune de Roura est concernée par un Plan de Prévention des Risques inondation (PPRi) sur le secteur de Cacao approuvé le 2 septembre 2002 et mis en révision le 26 janvier 2012. Ce plan vaut servitude d'utilité publique au titre de l'article 40.4 de loi du 22 juillet 1987.

La zone concernée se situe sur le secteur de Cacao et s'étend sur un linéaire de 5 km environ, allant de saut bief (4 km environ en amont du secteur urbanisé), à 1 km environ à l'aval du village.

Le site de la scierie n'est pas concerné par le risque inondation.

➢ Risques technologiques

Par sa situation, Roura dispose d'axes d'échanges pouvant supporter des transports de matières dangereuses. Cependant, peu de données permettant d'évaluer le poids de ce type de déplacements sont disponibles.

Notons également que les mouvements de matières dangereuses en zone urbaine sont indispensables à la vie quotidienne et économique de la commune (notamment pour l'approvisionnement en carburant). Il existe par ailleurs, sur le territoire communal, les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (selon l'article L121-1 du Code de l'urbanisme) suivantes (hors scierie BSG, objet de ce dossier) :

- La compagnie minière Boulanger ;
- La FFTP, carrière à Nancibo ;
- Routière Guyanaise, carrière, à Nancibo ;
- STP, carrière à Nancibo ;
- La société des carrières de Cabassou, carrière sur la Montagne des Chevaux ;
- SESIC, extraction de minerais métalliques à Changement ;
- SAGIP, entreprise de fabrication, transformation et mise en œuvre de matières plastiques et de mousse polyuréthanne sur la RN2 pk 22 ;
- Les dépôts de carburants TEXACO : Centre de Stockage et de distribution des Carburants de la Commune (ICPE soumis à déclaration), dans le Bourg et Cacao ;

Il existe un projet de centrale hydroélectrique sur le site de Saut Bief à Cacao et la future unité de production d'électricité de VBAI sur la route de Cacao ainsi que RBE, activité de gestion et de stockage des plaquettes forestières.

2.6. Risques industriels

La commune de CACAO et par extension le site visé de la société BSG ne sont pas visés par un plan de prévention des risques technologiques.

A ce titre aucune contrainte n'est applicable au site de la société.

2.7. Environnement sonore

➢ Emissions sonores

Les émissions sonores engendrées par l'activité de la scierie sont de 2 sortes :

- Celles liées au trafic (engins de manutention et camions)
- Celles liées à l'exploitation (machines)

➢ Mesures de émissions sonores

Une campagne de mesures de bruit a été réalisée en Juillet 2013. Elle consistait en la mesure diurne en 4 points distincts, localisés sur les limites de propriété des 4 points cardinaux, du niveau sonore de la scierie en fonctionnement.

Les résultats de l'étude montrent qu'un des 4 points dépasse le seuil réglementaire fixé à 70 dB (A), avec une valeur de 75 dB(A).

La scierie est en fonctionnement du Lundi au Vendredi de 7h à 22h et le Samedi de 7h à 12h. Elle ne fonctionne donc pas la nuit, ni les dimanches et jours fériés.

Les installations installées sur le site ne dépasseront pas les valeurs réglementaires en limites de propriété pour la période diurne.

2.8. Richesses naturelles

Le site est concerné par la proximité du milieu naturel remarquable de type Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique : Montagne CACAO.

Un Parc Naturel Régional est un territoire à l'équilibre fragile et au patrimoine naturel et culturel riche et menacé, faisant l'objet d'un projet de développement fondé sur la préservation et la valorisation du patrimoine. Ce projet est concrétisé par la Charte du PNR.

La scierie de Cacao se situe au sein du Parc Naturel Régional de la Guyane, mais hors zones remarquables.

Il n'existe aucun site Natura 2000 sur le territoire de la Guyane

Les ZICO les plus proches du site d'étude sont localisées sur la commune de Roura. A savoir : la plaine de Kaw & pointe Behague, la montagne de Kaw et Nouragues. Cependant, elles se situent au plus près à 20 km de la scierie.

Le site RAMSAR « Marais de Kaw – île du grand Connétable », localisé à environ 30 km au Nord-Est de la scierie, est le plus proche du site.

Le site de la scierie est localisé à environ 15 km à l'ouest de l'APB le plus proche, celui de la Montagne de Kaw.

La scierie est localisée à 30 km à l'Ouest de la RNN la plus proche, à savoir celle des Marais de Kaw-Roura.

Le site d'étude se trouve en dehors du Parc Amazonien de Guyane. Il se situe à près de 75 km de la limite la plus proche (au Nord de Saül) et à environ 115 km du cœur du parc.

3. Analyse des effets négatifs et positifs, directs et indirects, temporaires et permanents à court, moyen et long terme du projet

3.1. Intégration paysagère

Les nouvelles installations projetées (atelier de traitement, aire de mise en place du sécheur, ...) nécessitent des travaux de construction. A savoir, notamment, la construction d'une dalle en béton. Cette dalle sera apposée sur un sol de latérite. Les matériaux utilisés seront identiques à ceux des installations déjà en place.

On peut ainsi considérer que les nouvelles installations s'intègreront au paysage existant sans le détériorer, ce dernier étant déjà anthropisé par la scierie elle-même.

Le projet n'est pas susceptible de modifier le paysage. Il n'y aura donc pas d'impact représentatif sur le paysage ni de modification de la topographie du site.

Comme vu précédemment, le projet de BSG est compatible des dispositions du PLU de Roura.

3.2. Effets sur le trafic

Les camions chargés du transport du bois accèderont et quitteront le site via la D50 et la RN2, sans traverser le village de Cacao.

Il n'y a que les produits finis (avivés) qui seront transportés par la route. Les billons étant livrés directement par la société SFA qui sera présente à proximité.

Les nombre de véhicules de type semi-remorque de 25 t de CU qui transporteront les avivés seront au nombre d'environ 307 camions sur l'année contre 205 actuellement. Ceci équivaut 1 camion de plus tous les 2,5 jours.

Le positionnement du site à proximité d'axes routiers permettra une livraison des avivés sans passage dans des zones à forte densité d'habitations.

Par ailleurs, une attention particulière sera apportée aux conditions de sécurité au droit de l'accès au site (signalisation à l'entrée du site (panneau d'accès, limitation de vitesse, ...).

L'exploitation du site de la société BSG représentera une augmentation de 0,50 % du trafic journalier de poids lourds drainé par la RN2 et 0,005 % tous véhicules confondus.

Ces augmentations de trafic et notamment au niveau du trafic poids lourd seront négligeables.

3.3. Effets sur le patrimoine culturelle et archéologique

Compte tenu du fait que l'on ne recense pas de site classé à proximité du site, il n'existe aucune incidence du projet sur les biens matériels, le patrimoine culturel et archéologique.

3.4. Effets sur les biens matériels

Compte tenu des biens matériels recensés dans l'environnement proche du site, aucun effet négatif n'est à attendre dans le cadre du projet.

3.5. Effets sur le sol, le sous-sol et les eaux souterraines

La phase de travaux du projet engendre des impacts sur les sols du fait de la nature même des travaux (travaux de terrassement). Par la suite, lors de la phase d'exploitation, les surfaces en latérite seront peu perméables donc les risques de pollution et d'érosion des sols et du sous-sol seront négligeables.

Lors de l'exploitation, les risques de pollution du sol et du sous-sol sont liés à la présence de produits liquides qui sont susceptibles de s'écouler accidentellement sur des surfaces non étanches et ainsi de s'infiltrer.

Aussi, des dispositions constructives sont prises pour protéger le sol et le sous-sol par la création d'une aire de rétention.

Les risques limités d'impact sur le sol et le sous-sol d'une activité de scierie y compris de traitement du bois, combinés à l'ensemble des mesures mises en place par BSG pour protéger le sol et le sous-sol, permettent de conclure que le projet d'évolution de la scierie ne présentera pas d'effet notable sur le sol et le sous-sol.

3.6. Effets sur les eaux superficielles

Il n'existe aucun pompage dans les eaux superficielles.

Le site n'est pas desservi par un réseau public de collecte et d'évacuation des eaux usées. Les eaux usées des bureaux et du local social seront collectées et traitées dans 1 fosse toutes eaux muni d'un filtre coco, conformes à la réglementation, avant le rejet dans le milieu naturel.

Le procédé de transformation du bois n'occasionnera pas de rejets d'eaux industrielles.

Des opérations de nettoyage des machines sont réalisées chaque semaine. Les eaux de lavages sont dirigées vers les divers caniveaux et rejoignent le réseau des eaux pluviales qui passe par les séparateurs à hydrocarbures.

Les plateformes sont terrassées et nivelées avec une légère pente pour faciliter l'évacuation des eaux de ruissellement issues des plateformes et des toitures.

Ces eaux pluviales peuvent recueillir des hydrocarbures, liés à la circulation des véhicules sur le site et à l'aire de remplissage de gazole mais aussi des graisses de lubrification de machines, pouvant s'écouler des rouages lors de leur fonctionnement.
Divers fossés seront créés sur le site afin de gérer l'ensemble des eaux pluviales.

3.7. Effets sur l'air

Les activités exercées sur le site ne seront pas de nature à générer des rejets atmosphériques conséquents. Ainsi, les émissions à l'atmosphère générées seront les suivantes :

- les gaz d'échappement issus de la circulation des véhicules et des camions de livraison et d'expédition,
- des éventuelles poussières générées par la manutention du bois,
- les rejets atmosphériques de la chaudière au bois.

L'impact sur l'air des gaz d'échappement issus du trafic lié aux activités exercées sur le site sera négligeable par rapport à celui des principaux axes routiers environnants
.
De par la nature des bois et les dispositions prises au niveau des équipements, l'impact sur l'air lié aux envols de poussières sera négligeable.

La faible puissance de la chaudière induisant un faible débit de rejet, n'induira pas d'impact significatif sur l'air.

3.8. Incidence du projet sur le climat et vulnérabilité du projet au changement climatique

L'impact de l'établissement sur le climat est appréhendé à partir des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités et aux installations de la société BSG.

La consommation énergétique de la scierie BSG est estimée à 40 tonnes de gasoil.

Le facteur d'émission à l'heure actuelle est de 3,638 t d'équivalent CO_2/t pour la consommation de gasoil. La consommation de 40 t de gasoil induira donc une émission de 146 t d'équivalent CO_2. Cette émission correspond à l'émission annuelle moyenne de 16 personnes, un français émet en moyenne 9 tonnes d'équivalent CO_2 par an.

Les émissions de GES imputables à l'exploitation du poste d'enrobage mobile projeté seront principalement imputables à la consommation de Gasoil. Cette émission correspond à l'émission annuelle moyenne de 16 français. L'impact sur le climat des activités de la société BSG peut donc être qualifié de négligeable. Les activités de la société BSG ne présenteront pas de vulnérabilité particulière vis-à-vis du changement climatique.

3.9. Incidence notable induite par l'utilisation des ressources naturelles

Le projet de la société BSG, dans son implantation, permettra de limiter la consommation d'espaces naturels.

3.10. Effets sur la commodité du voisinage

Les impacts sur la commodité du voisinage en termes d'acoustique et d'émissions lumineuses ont été étudiés.
L'aspect acoustique ne sera pas susceptible d'engendrer un impact sur le voisinage du site.
De la même manière, les émissions lumineuses ne porteront pas préjudice à l'environnement et au voisinage.

3.11. Evaluation de l'impact sonore

L'ensemble des émergences seront respectées pour tous les points pour la période réglementaire. Le broyeur, générateur du dépassement, sera déplacé au centre de la scierie et sera muni d'un capotage anti bruit.

3.12. Effets sur les richesses naturelles

Il n'y aura pas d'effet sur les richesses naturelles.

3.13. Effets sur l'hygiène, la santé, la sécurité et la salubrité publique

Toutes les dispositions seront prises pour limiter la quantité de déchets produits, notamment en effectuant toutes les opérations de recyclage et de valorisation techniquement et économiquement possibles.

De par les activités projetées sur le site, la génération de déchets sera faible.

Les déchets du site seront triés et regroupés pour être traités de façon spécifique.

Les activités de la société BSG ne génèreront pas de polluants pouvant être retenus pour l'évaluation quantitative des risques sanitaires.

L'absence de rejet chronique de polluant rend l'impact sur l'hygiène et la santé des populations nul.

3.14. Effets temporaires liés à la phase de travaux

Compte tenu des mesures prévues durant la phase travaux, les impacts liés à cette phase seront acceptables.

Les impacts liés à la réalisation des travaux sur site concerneront le trafic routier, les niveaux sonores, les émissions à l'atmosphère, la production de déchets, le sol et le paysage.

Les impacts seront toutefois limités aux abords du site et ne seront que temporaires.

3.15. Evaluation des incidences Natura 2000

Il n'existe aucun site Natura 2000 sur le territoire de la Guyane

3.16. Justification des choix

Le potentiel forestier de la Guyane est élevé. La filière bois est nécessaire à l'activité économique et notamment l'activité de construction des bâtiments en Guyane. Cette filière a toutefois ses limites en raison de la forte concurrence des pays voisins.

Le choix de cet emplacement à proximité de Cacao a été fait à la période du plan vert, lorsqu'on pensait que la filière du bois était en plein essor. Ce choix fut guidé par l'installation des Hmong et aidé par le concours de l'association France Laos. Le souci était de trouver des sources d'emploi autres que l'agriculture.

L'établissement existe sur le site depuis 1976.

La scierie a permis l'implantation d'une source de création d'emplois. Actuellement, plus de 50% des salariés habitent dans un rayon de 15 km.

L'emplacement de la scierie a été choisi pour sa situation en zone forestière. On ne note pas de sensibilité particulière du milieu ce qui est un facteur important. Aucune exposition sonore ou sensibilité aux poussières n'existe pour le voisinage qui se situe à 1.8 km pour le plus près.
Sa situation topographique élevée aide à la circulation des eaux pluviales. La route de Cacao est une voie

Le rachat de la scierie par la société Bois et Sciages Guyanais en 2007 a été réalisé avec un objectif de modernisation du site.

L'exercice des futures activités de traitement du bois répond à une forte demande du marché dans le domaine forestier.

L'exploitant de la scierie a donc analysé les possibilités techniques en matière de traitement du bois. Il s'est avéré que le traitement par autoclave est la seule technique garantissant un traitement du bois à cœur (traitement de classe 4) conforme à l'environnement guyanais.

On notera par ailleurs que la pression anthropique induite par l'établissement est faible en raison d'un effectif permanent sur site réduit au minimum.
Précisons enfin qu'aujourd'hui, BSG devient la pierre angulaire du Pôle Bois de Cacao actuellement en gestation, avec l'arrivée de nouvelles entreprises sur site.
En effet, elle permettra de produire une bonne partie du combustible de la centrale biomasse exploitée par VBAI.

3.17. Compatibilité du projet avec l'affectation des sols

➢ Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La commune de Roura dispose d'un Plan Local d'Urbanisme, approuvé en Conseil Municipal le 7 mars 2014 (Délibération n°2014-01/SAG).

Il classe le site de la scierie en zone NF, soit une zone naturelle à protéger en raison de la présence d'espaces boisés. Elles peuvent relever ou non du régime forestier mais ont en commun une vocation forestière reconnue.

L'implantation du projet de la scierie est donc en accord avec le PLU, puisque cette entreprise est dédiée au travail du bois.

➢ Schéma d'Aménagement Régional (SAR)

Le SAR fixe les orientations fondamentales en matière de :

- Développement durable ;
- Protection de l'environnement ;
- Mise en valeur du territoire régional.

Les grandes orientations du SAR sont :

- La protection des milieux naturels, reconnus fondamentaux en Guyane par leurs caractéristiques et leurs enjeux de niveau mondial ;
- Le développement de l'économie à partir des potentialités régionales (agriculture, pêche, forêt, mines et tourisme) ;
- La structuration des agglomérations actuelles, les bourgs ruraux, la création de nouveaux pôles de développement dans un souci de rééquilibrage.

Ces enjeux ont été pris en compte dans le PLU de Roura, bien que le PLU ne doit être compatible qu'avec le SCOT de la CACL.

Le projet de la scierie s'inscrit dans cette logique, puisqu'elle permet la valorisation de ressources locales.

Signalons que la destination de cette zone dans le précédent SAR était « Espace rural de développement ».

Par ailleurs, la scierie se situe en dehors des limites du Schéma de Mise en Valeur de la Mer.

3.18. Mesures envisagées pour éviter, réduire et/ou compenser les effets négatifs

Les dispositions suivantes seront mises en place pour protéger le sol et sous-sol :

- Mise en rétention des cuves de stockage de gasoil, des produits de traitement du bois : celle-ci étant assuré par une dalle étanche résistante à l'action des éventuels écoulements. Cette zone de rétention aura un volume suffisant pour contenir 50 % du volume total stocké ou 100 % de la cuve de plus grande contenance ;
- Aménagement d'une zone de dépotage permettant de contenir tout écoulement accidentel lors des opérations de dépotage ;
- Mise à disposition de matériaux absorbants pour pallier tout écoulement accidentel de produits liquides (gasoil), notamment à proximité des flexibles hors rétention.

Pour diminuer l'impact sur l'air, plusieurs dispositions seront prises. Il s'agit :

- De l'implantation d'une cheminée d'évacuation des gaz de combustion, de la vapeur d'eau et des poussières résiduelles, d'une hauteur de 8 m ;

Les effluents générés par les sanitaires seront évacués pour traitement par une société agréée.

En cas de pollution excédentaire, les eaux pluviales qui s'accumuleront dans les rétentions des stockages de gasoil et produits de traitement seront quant à elles pompées et évacuées pour traitement dans un centre spécialisé.

L'exploitation du site de la scierie ne générera que peu de déchets qui seront soit recyclés sur site (sciures et copeaux) soit envoyés sur un centre de traitement (Déchets banals assimilables aux ordures ménagères.

3.19. Conditions de remise en état du site après exploitation

Conformément à l'article R 512-39-1 du code de l'environnement, si l'exploitation est mise à l'arrêt définitif, l'exploitant notifiera au Préfet la date de cet arrêt trois mois au moins avant celui-ci.

La procédure de cessation d'activités du site se déroulera selon les schémas réglementaires décrits aux articles R.512-39-1 à R.512-39-6 du Code de l'Environnement ; cette dernière peut être schématisée de la façon suivante

Précisons que le projet futur de la société BSG sera en accord avec l'activité actuelle du site.

Ainsi, s'il y a lieu, un arrêté préfectoral sera rédigé par le Préfet et comportera la description des travaux et des mesures de surveillance nécessaires.

B. Résumé non technique de l'Etude de dangers

1. Analyse des risques

L'analyse de risques liée à l'exploitation de la scierie est présentée dans les tableaux pages suivantes.

Conformément à la méthodologie définie par l'INERIS, les éléments suivants y sont mentionnés :

- repère de danger,
- lieu et nature de l'opération,
- phénomène dangereux potentiel,
- identification des causes possibles,
- évaluation des conséquences possibles,
- recensement des barrières de sécurité (mesures et moyens de prévention/protection),
- cotation de la probabilité (P), de l'intensité (I).

A l'issue de cette APR, les différents phénomènes sont placés dans la grille de criticité afin de définir les scénarios d'accidents potentiellement majeurs qui seront ensuite étudiés dans le cadre de l'analyse détaillée des risques.

Précisons qu'à ce stade, la cotation en termes de probabilité et d'intensité ne nécessite pas d'être calculée finement pour chaque phénomène dangereux. La cotation est donc effectuée à l'aide des échelles prédéfinies et la cotation choisie est justifiée.

Tableaux d'analyse des risques

Repère de danger	Lieu et nature de l'opération	Phénomène dangereux	Causes	Conséquences majeures	Mesures et moyens de prévention et protection (barrières de sécurité)	P	I	Criticité
1	Circulation sur la voirie interne	Ecoulement accidentel	Non-respect des consignes de circulation Erreur humaine	Dégâts matériels Pollution du sol et du sous-sol	Disposition des équipements permettant l'organisation de voies de circulation largement dimensionnées pour le passage des camions Mise en place d'un plan et de consignes de circulation : sens de circulation permettant d'isoler le chargeur du flux de véhicules ; circulation entre les stocks et le quai de chargement Vitesse limitée à 20 km/h sur le site	B	1	Autorisé
2	Stockage de gasoil, huiles, produits de traitement du bois	Ecoulement accidentel	Fuite sur une cuve de stockage ou sur le circuit de distribution	Perte de confinement et risque de pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines	Mise en rétention commune de la cuve de stockage, des huiles et des produits de traitement du bois. Celle-ci sera étanche et résistante à l'action thermique des éventuels écoulements Récupération des produits épandus	B	1	Autorisé
3	Dépotage du gasoil	Ecoulement accidentel	Déconnexion du flexible de dépotage	Perte de confinement et risque de pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines	Consignes de sécurité en cas d'épandage	B	1	Autorisé
4	Installation de traitement du bois	Ecoulement accidentel	Fuite sur une cuve de stockage	Perte de confinement et risque de pollution du sol, du sous-sol et des eaux souterraines	Mise en rétention commune de la cuve de stockage, des huiles et des produits de traitement du bois. Celle-ci sera étanche et résistante à l'action thermique des éventuels écoulements Récupération des produits épandus	B	1	Autorisé

Repère de danger	Lieu et nature de l'opération	Phénomène dangereux	Causes	Conséquences majeures	Mesures et moyens de prévention et protection (barrières de sécurité)	P	I	Criticité
5	Stockage d'avivés dans la zone Nord	Incendie	Présence de source d'ignition	Rayonnement thermique et dispersion des fumées de combustion	Limitation des sources d'ignition Consignes de sécurité	C	3	Acceptable
6	Stockage de gasoil	Incendie	Fuite sur une cuve et présence d'une source d'ignition	Rayonnement thermique et dispersion des fumées de combustion	Limitation des sources d'ignition Produit peu inflammable Consignes de sécurité Rétention du stockage	C	3	Acceptable
7	Chaudière	Incendie	Présence d'une source d'ignition	Rayonnement thermique et dispersion des fumées de combustion	Limitation des sources d'ignition Consignes de sécurité	D	3	Autorisé
8	Chaudière	Explosion	Problème de pression du circuit vapeur	Surpression	Vérification périodique des installations Surveillance Consignes de sécurité	C	3	Acceptable
9	Autoclave	Explosion	Problème de pression	Surpression	Vérification périodique des installations Surveillance Consignes de sécurité	C	3	Acceptable

La grille ci-dessous reprend les repères de dangers présentés précédemment dans les tableaux d'analyse de risque.

Précisons que les cases foncées représentent le domaine désignant les couples (intensité/probabilité) des scénarios majorants considérés comme inacceptables et faisant l'objet, dans la suite de l'étude, d'une étude détaillée des risques.

Grille de criticité – Phase post-APR

A Courant					
B Probable	1, 2, 3, 4, 7				
C Improbable			5, 6, 8, 9		
D Très improbable					
E Extrêmement improbable					
Probabilité Intensité	1 Faible	2 Grave	3 Très grave	4 Catastrophique	5 Désastreux

Au regard de la grille de criticité, il apparaît que :

- L'incendie du stockage d'avivés dans la zone Nord du site,
- L'incendie du gasoil,
- L'explosion de la chaudière,
- L'explosion de l'autoclave,

sont des phénomènes dangereux majeurs sur le site de la scierie.

Ils sont retenus dans la suite de l'étude pour l'évaluation détaillée des risques.

2. Etude détaillée des risques

2.1. Récapitulatif des scénarii étudiés

L'évaluation des potentiels de dangers et l'analyse préliminaire des risques ont mis en évidence les phénomènes dangereux suivants :

- L'incendie du stockage d'avivés dans la zone Nord du site,
- L'incendie du gasoil,
- L'explosion de la chaudière,
- L'explosion de l'autoclave.

2.2. Incendie du stockage d'avivés dans la zone nord

a) Probabilité d'occurrence

La probabilité d'occurrence de l'incendie généralisé du stockage de bois est comprise entre 10^{-3} et 10^{-2} (classe B selon l'arrêté de 2005), correspondant à elle d'un départ de feu en l'absence de barrières de sécurité spécifiques (source : guide « analyse de risques entrepôts soumis à autorisation »).

b) Cinétique

L'incendie de solides combustibles est un phénomène dangereux à cinétique rapide.

c) Intensité des effets

L'intensité des effets en cas d'incendie du stockage de bois brut a été évaluée sur la base de simulations incendie réalisée avec le logiciel Flumilog.

d) Résultats

Les résultats des rayonnements thermiques sont présentés ci-dessous.

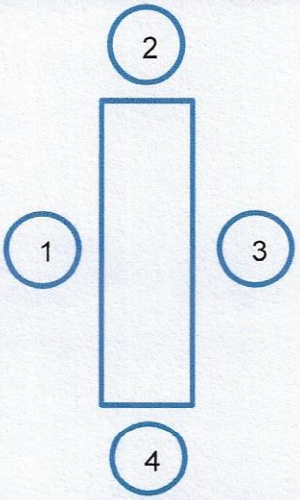

	3 kW/m²	5 kW/m²	8 kW/m²
Parois 1 et 3	5	3	2
Parois 2 et 4	3	2	1

Puissance dégagée par une palette 1268,3 kW
Durée de l'incendie : 73 min

e) Gravité des conséquences humaines

En l'absence de périmètres de danger à l'extérieur du site, le niveau de gravité est « modéré » aux seuils de létalité et des effets irréversibles.

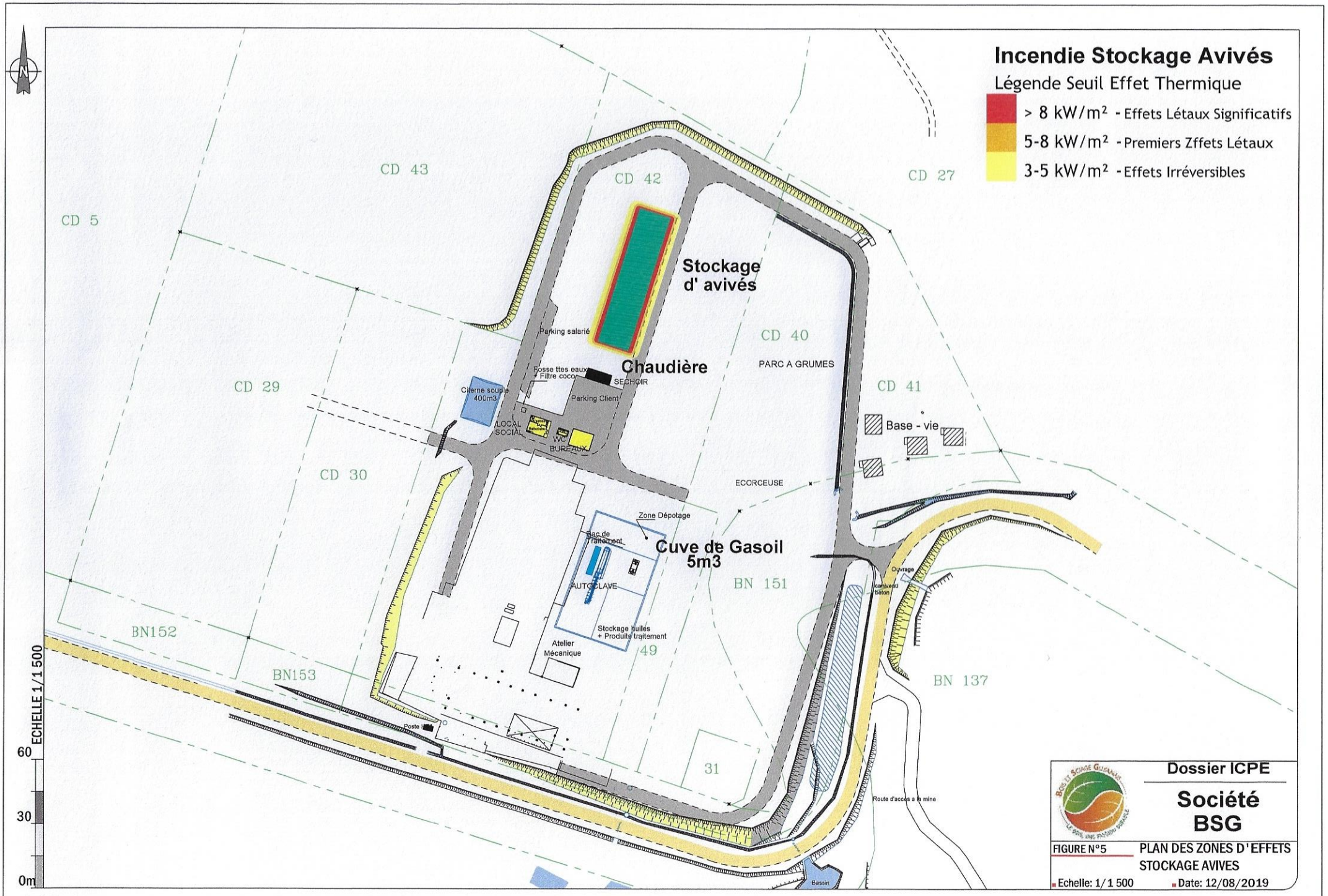
Incendie Stockage Avivés
Légende Seuil Effet Thermique
> 8 kW/m² - Effets Létaux Significatifs
5-8 kW/m² - Premiers Zffets Létaux
3-5 kW/m² - Effets Irréversibles
CD 43
CD 42
CD 27
CD 5
CD 40
CD 29
CD 41
CD 30
BN 151
BN152
BN153
BN 137
49
31
Stockage d' avivés
Chaudière
PARC A GRUMES
Parking salarié
Bosse ttes eaux
Filtre coco
SECHOIR
Parking Client
Citerne souple 400m3
LOCAL SOCIAL
WC
BUREAUX
Base - vie
ECORCEUSE
Zone Dépotage
Bac de Traitement
Cuve de Gasoil 5m3
AUTOCLAVE
Stockage huiles + Produits traitement
Atelier Mécanique
Ouvrage
Caniveau béton
Poste
Route d'accès à la mine
Bassin
ECHELLE 1/1 500
60
30
0m
Dossier ICPE
Société BSG
FIGURE N°5
PLAN DES ZONES D'EFFETS STOCKAGE AVIVES
Echelle: 1/1 500
Date: 12/08/2019

2.3. Incendie du stockage de gasoil

a) Probabilité d'occurrence

Le scénario retenu comme potentiellement majeur (feu de cuvette) est un évènement improbable (classe C) : nécessité d'avoir simultanément une perte de confinement et une source d'ignition.

b) Cinétique

Dans le cas présent, le phénomène dangereux « feu de cuvette » est à cinétique rapide.

c) Intensité des effets

La modélisation du scénario d'incendie dans la cuvette de rétention a été réalisée à l'aide de la méthodologie décrite dans la nomenclature du 10 mai 2010 relative aux études de dangers des dépôts de liquides inflammables (macro Excel).

d) Résultats

Seuil	Distances d'effets (m)	
	Façade 7 m	Façade 3m
SEI (3 kW/m²)	6	4
SEL (5 kW/m²)	4	3
SELS (8 kW/m²)	3	2

e) Gravité des conséquences humaines

En l'absence de périmètre de danger à l'extérieur du site, le niveau de gravité est « modéré » aux seuils de létalité et des effets irréversibles.

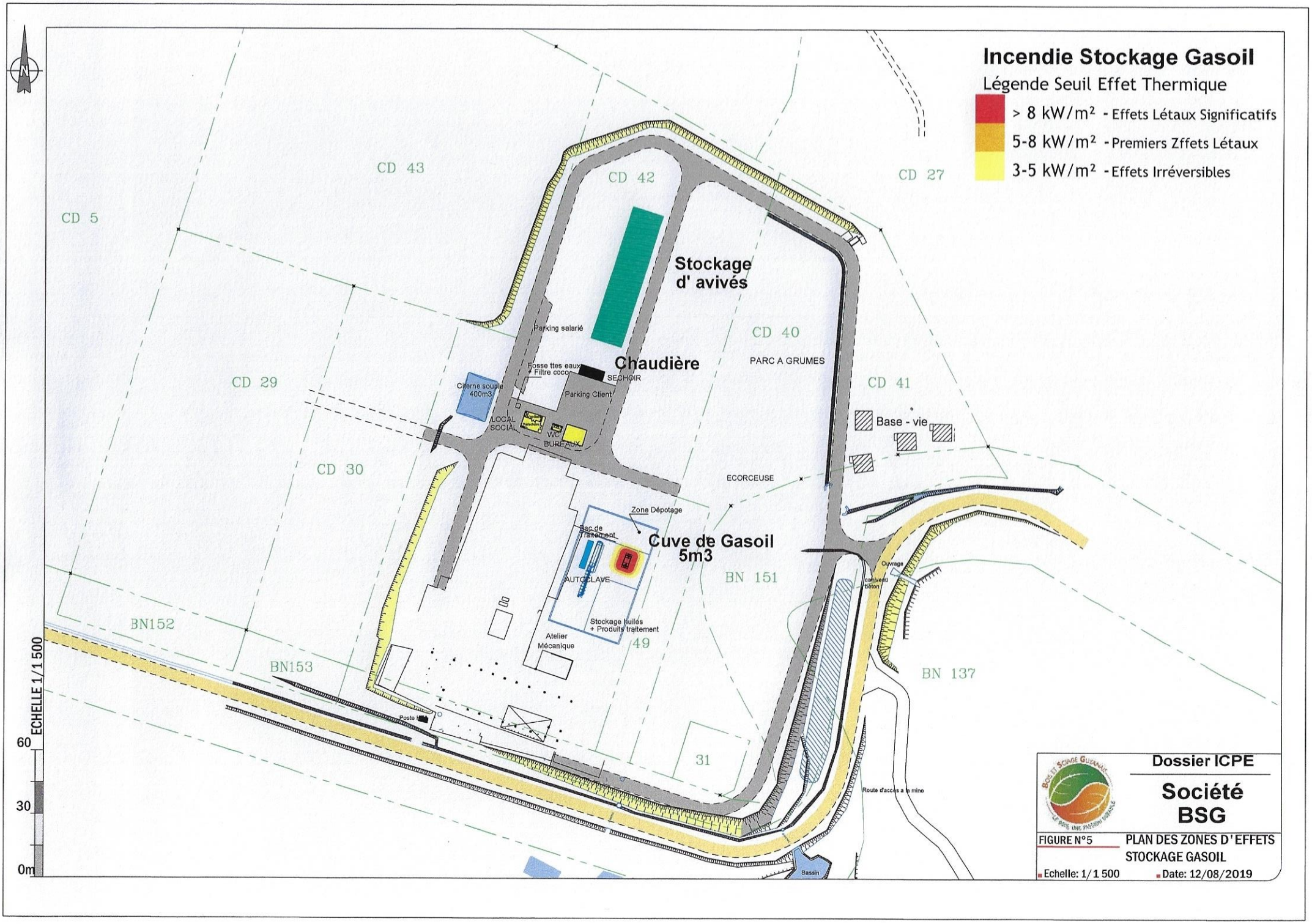
Incendie Stockage Gasoil
Légende Seuil Effet Thermique
> 8 kW/m² - Effets Létaux Significatifs
5-8 kW/m² - Premiers Zffets Létaux
3-5 kW/m² - Effets Irréversibles
CD 43
CD 42
CD 27
CD 5
CD 40
CD 29
CD 41
CD 30
BN152
BN153
BN 151
BN 137
31
49
Stockage d' avivés
Chaudière
SECHOIR
PARC A GRUMES
Parking salarié
Fosse ttes eaux + Filtre coco
Citerne souple 400m3
Parking Client
LOCAL SOCIAL
WC
BUREAUX
Base - vie
ECORCEUSE
Zone Dépotage
Bac de Traitement
Cuve de Gasoil 5m3
AUTOCLAVE
Stockage huiles + Produits traitement
Atelier Mécanique
Poste
Ouvrage
Route d'acces a la mine
Bassin
ECHELLE 1/1 500
60
30
0m
Dossier ICPE
Société BSG
FIGURE N°5
PLAN DES ZONES D'EFFETS STOCKAGE GASOIL
Echelle: 1/1 500
Date: 12/08/2019

2.4. Explosion de la chaudière

a) Hypothèses

L'éclatement étant généré par une pression dynamique (combustion interne), la pression de rupture de l'enceinte est prise comme étant égale à quatre fois la pression d'épreuve (3 bars).

Le volume pris en compte est celui de l'enceinte de la chaudière (8 m^3).

Le fluide chauffé est de la vapeur d'eau, donc le rapport des chaleurs spécifiques du gaz est Gamma 1 = 1,33.

b) Calculs

On calcule d'abord l'énergie de Brode :

$$E_{av} = \frac{(p_1 - p_0) \times V_1}{\gamma_1 - 1}$$

où :

- *p1* est la pression de rupture de l'enceinte (Pa) = **1 200 000 Pa**,
- *p0* la pression de l'ambiante (Pa) = **101 300 Pa**,
- *V1* le volume du ciel gazeux (m3) = **8 m^3**,

Ainsi, nous pouvons ici calculer :

E_{Brode} = 29 MJ

c) Résultats

Valeurs de référence	Distance
20 mbar	66 mètres
50 mbar	33 mètres
140 mbar	15 mètres
200 mbar	11 mètres

d) Conclusions

Les effets d'une telle explosion restent confinés au sein du périmètre de BSG.

Par ailleurs, aucun effet domino n'est à attendre sur les autres potentiels de danger du site.

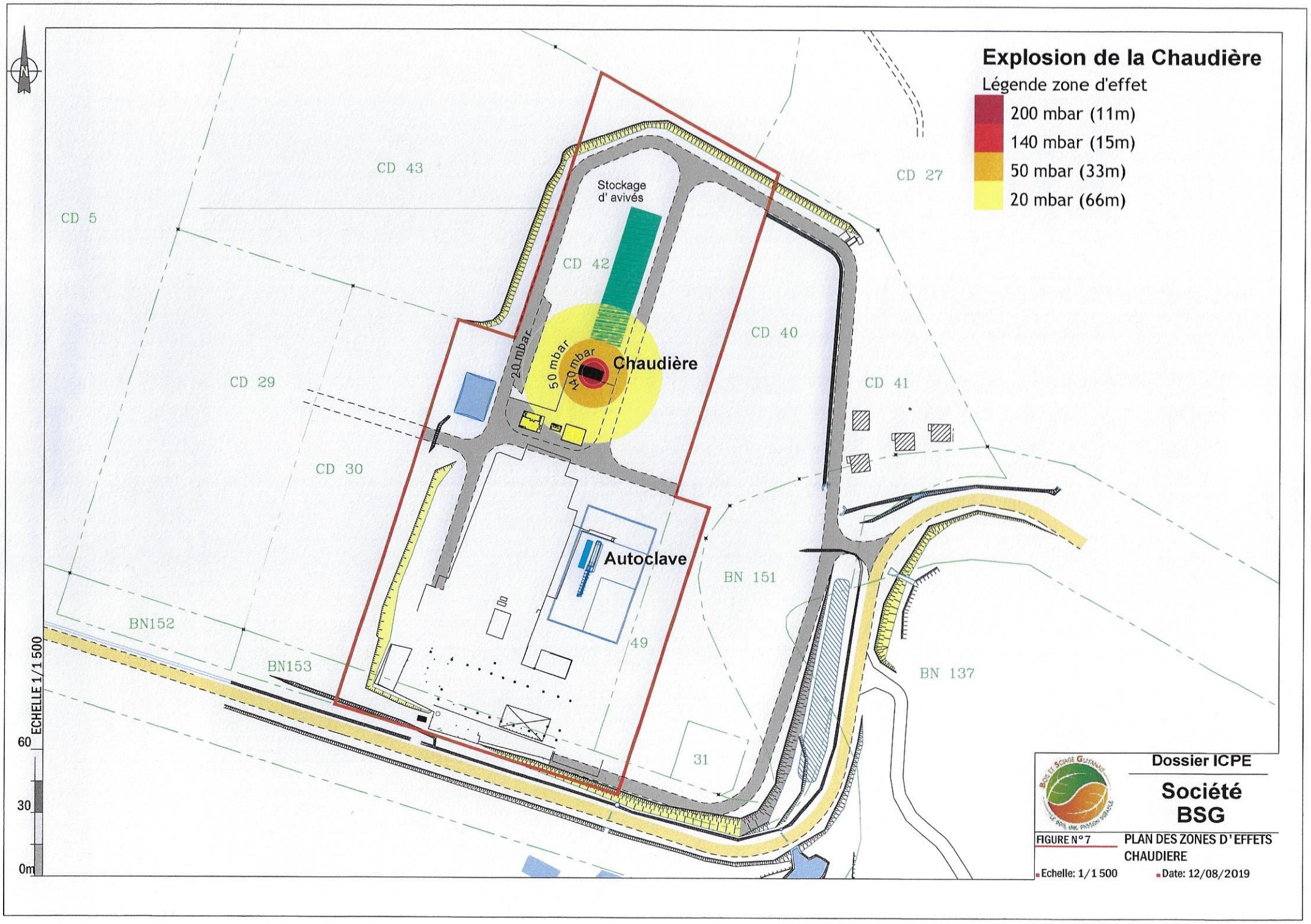
Explosion de la Chaudière
Légende zone d'effet
200 mbar (11m)
140 mbar (15m)
50 mbar (33m)
20 mbar (66m)
Stockage d' avivés
Chaudière
Autoclave
20 mbar
50 mbar
140 mbar
CD 43
CD 5
CD 27
CD 42
CD 40
CD 41
CD 29
CD 30
BN 151
BN152
BN153
49
31
BN 137
ECHELLE 1/1 500
60
30
0m
Dossier ICPE
Société BSG
FIGURE N°7
PLAN DES ZONES D' EFFETS CHAUDIERE
Echelle: 1/1 500
Date: 12/08/2019

2.5. Explosion de l'autoclave

a) Hypothèses

L'éclatement étant généré par une pression statique, la pression de rupture de l'enceinte est prise comme étant égale à deux fois la pression d'épreuve (18 bars).

Le volume pris en compte est celui de l'enceinte de l'autoclave (30 m^3).

Le fluide concerné est l'air, donc le rapport des chaleurs spécifiques du gaz est Gamma 1 = 1,4.

b) Calculs

On calcule d'abord l'énergie de Brode :

$$E_{av} = \frac{(p_1 - p_0) \times V_1}{\gamma_1 - 1}$$

où :

- *p1* est la pression de rupture de l'enceinte (Pa) = **3 600 000 Pa**,
- *p0* la pression de l'ambiante (Pa) = **101 300 Pa**,
- *V1* le volume du ciel gazeux (m3) = **30 m^3**,

Ainsi, nous pouvons ici calculer :

E_{Brode} = 360 MJ

c) Résultats

Valeurs de référence	Distance
20 mbar	153 mètres
50 mbar	69 mètres
140 mbar	32 mètres
200 mbar	24 mètres

d) Conclusions

Les effets d'une telle explosion restent confinés au sein du périmètre de BSG.

Les effets 20 mbar sont débordant sur la partie SFA concernée par le stockage futur de grumes.

En termes d'effet domino, les ondes de surpression pourraient causer des dommages au bâtiment principal de la scierie et causer un possible effondrement.

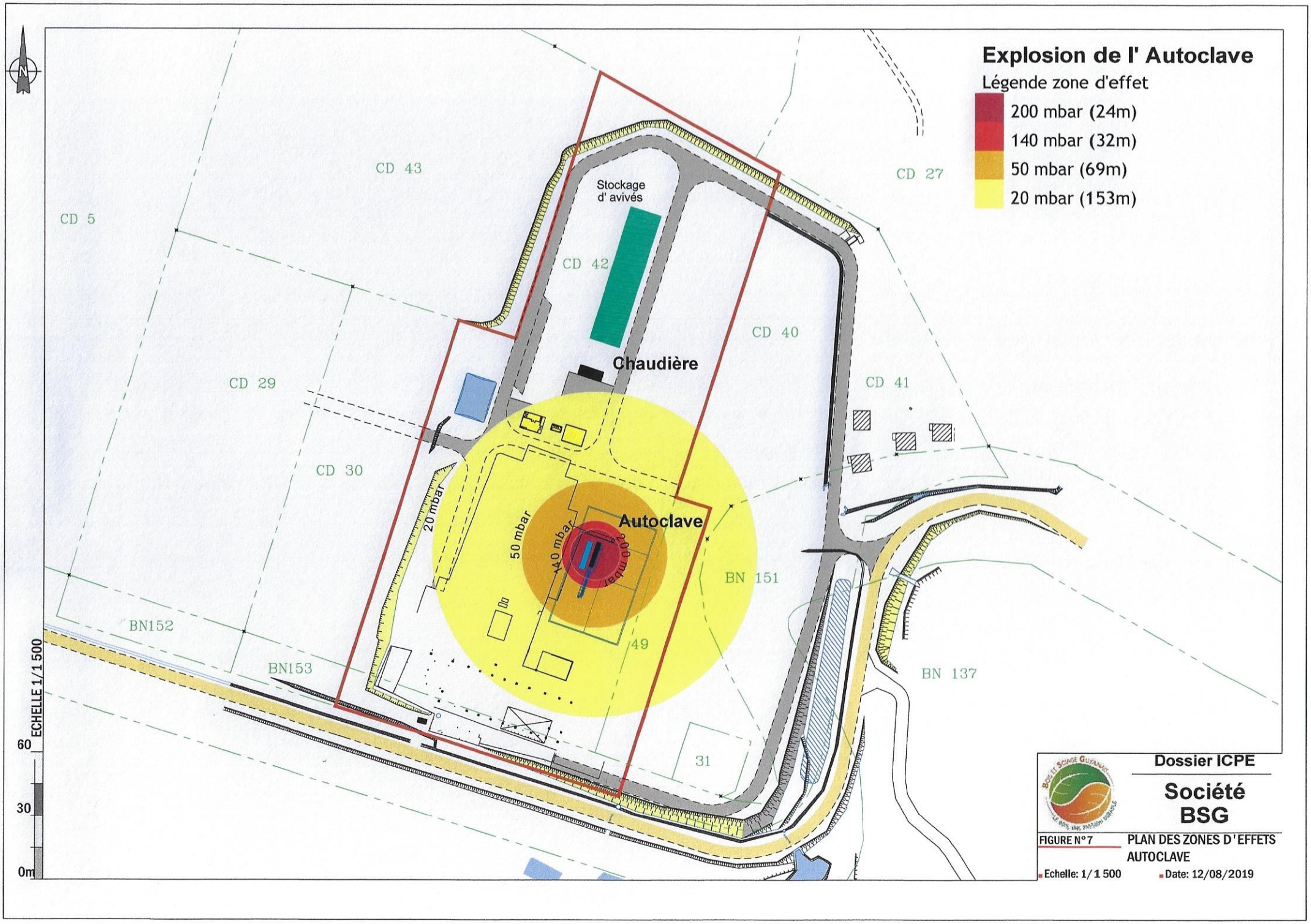
Explosion de l' Autoclave
Légende zone d'effet
200 mbar (24m)
140 mbar (32m)
50 mbar (69m)
20 mbar (153m)
Stockage d' avivés
Chaudière
Autoclave
20 mbar
50 mbar
140 mbar
200 mbar
CD 43
CD 5
CD 27
CD 42
CD 40
CD 29
CD 41
CD 30
BN 151
BN152
BN153
49
BN 137
31
ECHELLE 1/1 500
60
30
0m
Dossier ICPE
Société BSG
FIGURE N°7
PLAN DES ZONES D'EFFETS AUTOCLAVE
Echelle: 1/1 500
Date: 12/08/2019

2.6. Examen des effets dominos

Les différents scénarios étudiés permettent de démontrer que les flux thermiques en cas de sinistre seront contenus au sein des limites de propriétés de la société BSG.

En conclusion, un incendie sur l'un des stockages présent sur le site aura des effets thermiques dont la propagation à l'ensemble du site n'est pas à considérer et dont les flux thermiques émis resteraient confinés à l'intérieur du périmètre d'exploitation.

3. Organisation de la sécurité – Mesures et moyens de prévention et protection

3.1. Mesures préventives générales

3.1.1. L'interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer ou d'approcher avec une flamme sur le site, cette consigne de sécurité étant affichée sur l'ensemble des bâtiments et à l'entrée de la plateforme et portée à la connaissance du personnel par les moyens appropriés.

Dans les zones à risque d'incendie, les flammes à l'air libre seront interdites, ainsi que tous les appareils susceptibles de produire des étincelles (chalumeaux, appareils de soudage, etc.).

3.1.2. La procédure de permis de feu

Afin de prévenir tout risque d'incendie ou d'explosion au sein du site, la société applique la procédure de permis de feu pour tous travaux par point chaud exécutés par des sociétés extérieures et/ou du personnel ayant reçu l'autorisation préalable d'une personne désignée par le Directeur du site avant exécution des travaux.

3.1.3. Le plan de prévention

Pour toute intervention d'une entreprise extérieure relevant du décret du 20/02/1992, l'établissement dispose d'un plan de prévention. Ce dernier reprend la liste des travaux à effectuer, la nature des risques encourus, les mesures de prévention et de protection individuelle à adopter, les horaires d'intervention, les personnes à prévenir en cas d'urgence.
Pour tous travaux effectués par une entreprise extérieure, la société remet une autorisation d'intervention mentionnant notamment le travail à exécuter, les risques particuliers d'accidents, les mesures de protection à prendre, le rappel des consignes de sécurité inhérentes à l'établissement…

3.1.4. Le risque électrique

Les installations électriques sont conformes aux dispositions du décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988, pris pour exécution des dispositions du livre II du Code du Travail (titre III hygiène, sécurité et conditions de travail), en ce qui concerne la protection des travailleurs dans les établissements qui mettent en œuvre des courants électriques.
Les installations électriques sur le site font l'objet d'un contrôle périodique.

3.2. Mesures et dispositifs de protection contre l'incendie

Les dispositions essentielles préconisées pour répondre aux objectifs fixés par le Code du Travail et les arrêtés types applicables, sont :

- la protection du personnel par la limitation au maximum des temps d'évacuation en cas de sinistre : alarme précoce, nombre et répartition des issues, éclairage de sécurité,
- le fractionnement du risque global en séparant les fonctions visées par les arrêtés types au moyen d'un compartimentage adéquat,
- l'adaptation de mesures prévisionnelles telles que moyens d'alarme et d'alerte, installations de désenfumage, moyens d'extinction pouvant être rapidement mis en œuvre tels qu'extincteurs,...
- le respect de certaines dispositions permettant l'engagement des secours dans des conditions satisfaisantes ; voies de desserte, accessibilité des façades, garantie de la disponibilité en eau pour la lutte contre l'incendie.

3.2.1. Desserte et accessibilité à l'établissement

Le site sera accessible par les moyens de secours par 2 entrées distinctes. A l'intérieur du site, les voies de circulation seront aménagées de manière à faciliter l'intervention des services de secours. Les hangars seront accessibles facilement par les services de secours. De même, la circulation autour des zones de stockage sera libre.
Le plan de circulation sera complété et adapté à l'exploitation d'une scierie.

3.2.2. Dispositions particulières

Les issues de secours sont dégagées et libres, de manière à assurer l'évacuation du personnel en cas d'incident majeur.

3.2.3. Moyens de détection et d'intervention contre l'incendie

a) Alarme et détection

L'alerte des moyens de secours sera donnée par le téléphone urbain (18).

b) Moyens humains et matériels

En cas de sinistre important, les secours publics, constitués par le centre de secours le plus proche pourront être sollicités dans un délai très bref.
Les bâtiments seront dotés d'équipements mobiles de lutte contre l'incendie (extincteurs à eau pulvérisée, extincteurs à anhydre carbonique). L'ensemble des équipements est vérifié par une société agréée.

c) Ressources en eau

Evaluation des besoins

Le fascicule E Industrie du bois, de l'annexe 1 de la D9 permet de définir le niveau de risque auquel le site est confronté.

Sur le site de la scierie, la plus grande surface non recoupée correspond au bâtiment de stockage des produits finis d'une surface de 3000 m².

Les besoins estimés doivent être disponibles pendant 2 heures, soient dans ce cas une réserve totale de 396 m³.

Moyens disponibles

La protection incendie de la zone est assurée par une citerne souple de 400 m³ équipée d'un groupe motopompe permettant d'alimenter 4 lances de 45.

d) Moyens de secours extérieurs

En cas de sinistre, la scierie fera appel au SDIS 973 (18). Ce dernier mettra en œuvre les moyens et véhicules de secours nécessaires.

e) Confinement des eaux d'extinction

Le dimensionnement de la rétention des eaux d'extinction est réalisé selon la méthodologie développée par l'Institut National d'Etudes de la Sécurité Civile (INESC) et les assureurs dans le "Document technique D9A" d'août 2004 intitulé "Défense extérieure contre l'incendie et rétentions".

Les éléments suivants sont à prendre en compte dans le calcul des volumes de rétention :

- les volumes d'eau nécessaires pour les services extérieurs de lutte contre l'incendie déterminés à l'aide du guide technique D9,
- les volumes d'eau nécessaires aux moyens de lutte intérieure contre l'incendie, négligeables au regard des autres volumes mis en jeu,
- le volume d'eau lié aux intempéries,
- les volumes des liquides inflammables et non inflammables présents dans la cellule la plus défavorable.

Le résultat de ce calcul indique la nécessité de la mise en place d'une rétention d'eau incendie d'une capacité de 721 m³.

3.2.4. Moyens de rétention des eaux d'extinction incendie

Les fossés et réseaux du site seront équipés de vannes de fermeture, garantissant le confinement sur site des éventuelles eaux d'extinction.

Ces eaux seront confinées dans un bassin de rétention de capacité de 800 m^3.